

La vie affective et sexuelle, la parentalité; vers de nouveaux modes d'intervention?



La stratégie nationale santé sexuelle (SNSS)

Agenda 2017-2030

- Cette stratégie s'organise autour de 5 grandes priorités:
 - la promotion de la santé et de la prévention, en agissant tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé;
 - ✓ la promotion des droits humains et leur traduction dans la législation: refuser les discriminations, lutter pour l'égalité entre les femmes et les hommes, promouvoir l'approche centrée sur la personne dans son environnement, et une approche éthique;
 - ✓ organiser les soins autour des patients et en garantir l'égal accès;
 - ✓ contribuer à la démocratie sanitaire;
 - ✓ lutter contre les inégalités sociales et territoriales en misant sur la déconcentration des politiques publiques.

La stratégie nationale santé sexuelle (SNSS)

Agenda 2017-2030

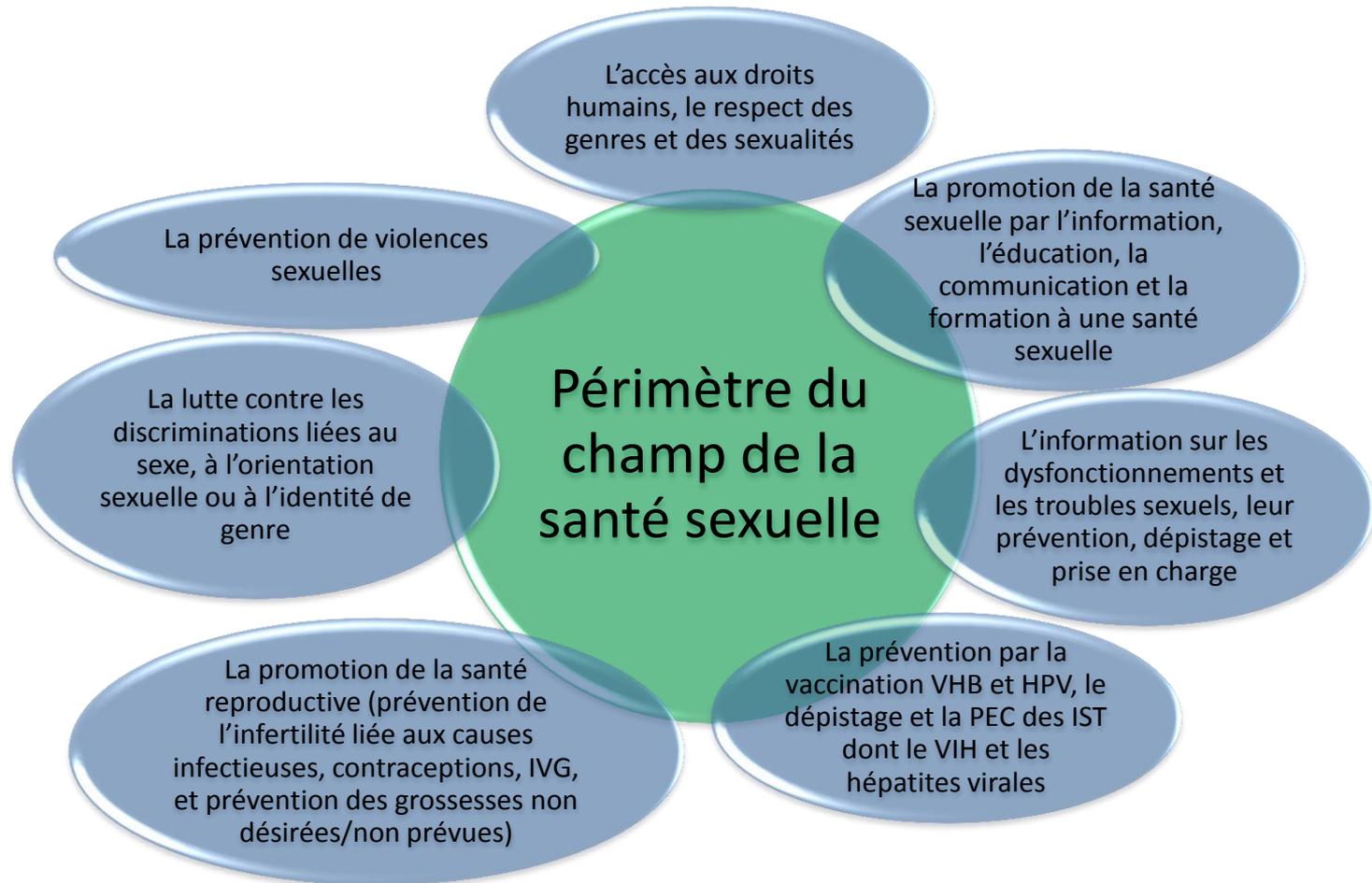
Les orientations stratégiques de la SNSS s'articulent autour de 6 axes:

- ✓ Axe 1: Investir dans la promotion en santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes, dans une approche globale et positive;
- ✓ Axe 2: Améliorer le parcours de santé en matière d'IST, dont le VIH et les hépatites virales: prévention, dépistage, prise en charge;
- ✓ Axe 3: Améliorer la santé reproductive;
- ✓ Axe 4: Répondre aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables;
- ✓ Axe 5: Promouvoir la recherche, les connaissances et l'innovation en santé sexuelle;
- ✓ Axe 6: Prendre en compte les spécificités de l'outre-mer pour mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie de santé sexuelle.

Définition de la santé sexuelle selon l'OMS (2002) reprise dans la SNSS

- « *La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social lié à la sexualité. La santé sexuelle nécessite **une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles**, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles sources de plaisir et sans risques, ni coercition, discrimination et violence. Pour que la santé sexuelle puisse être atteinte et maintenue, **les droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et garantis.** »*

La SNSS couvre les champs suivants



Des avancées mais du chemin à parcourir

- De nombreux indicateurs liés à la SS sont peu satisfaisants et démontrent que les approches centrées sur l'individu et les pathologies ont atteint leurs limites d'efficacité.

Exemples:

25% des écoles déclarent n'avoir mis en place aucune action d'éducation à la sexualité malgré l'obligation légale montrant que l'éducation à la sexualité est encore insuffisamment déployée selon le baromètre réalisé par le HCE.

Une augmentation de 10% d'IST chez les 15-24 ans entre 2012 et 2014 et chez les populations vulnérables, les IST sont en recrudescence et touchent spécifiquement les jeunes.

AXE I: INVESTIR DANS LA PROMOTION EN SANTE SEXUELLE, EN PARTICULIER EN DIRECTION DES JEUNES, DANS UNE APPROCHE GLOBALE ET POSITIVE

- L'information, l'éducation et la communication doivent s'attacher à améliorer le niveau de connaissances des individus mais également à faire évoluer les attitudes, les comportements et les compétences.
- L'éducation à la sexualité doit impliquer d'une manière générale l'ensemble des structures accueillant des enfants et adolescents et impliquer l'éducation parentale. Une attention particulière sera portée aux adolescents de moins de 15 ans dont 20% sont déjà entrés dans la sexualité.
- Cette éducation ne doit pas se limiter à la transmission de connaissances biologiques mais s'attacher à développer les CPS des enfants, adolescents et des jeunes adultes.
- Le développement de leur esprit critique notamment l'analyse des modèles et des rôles sociaux véhiculés par les médias et les réseaux sociaux doit être valorisé.

AXE I – INVESTIR DANS LA PROMOTION EN SANTE SEXUELLE, EN PARTICULIER EN DIRECTION DES JEUNES, DANS UNE APPROCHE GLOBALE ET POSITIVE

Objectif 1 : Eduquer les jeunes à la sexualité, à la santé sexuelle et aux relations entre les personnes

- *Dès le plus jeune âge. L'éducation à la sexualité se développe à travers tous les enseignements, en particulier celui de la biologie et la vie scolaire.*
- Déploiement des parcours et actions d'éducation santé sexuelle (en et hors milieu scolaire, universitaire, en insertion) et d'actions d'« aller vers » à l'attention des jeunes.
- Mise à disposition d'outils pédagogiques à destination des personnels éducatifs et autres intervenants auprès des jeunes. Adapter l'éducation à la sexualité au public: mineurs PJJ, jeunes vivant en institution en situation de handicap ou non, jeunes hommes, femmes ou trans se reconnaissant dans les populations LGBTI (lesbienne, gay, bisexuel, transsexuel, intersexe).

AXE 1 – INVESTIR DANS LA PROMOTION EN SANTE SEXUELLE, EN PARTICULIER EN DIRECTION DES JEUNES, DANS UNE APPROCHE GLOBALE ET POSITIVE

Objectif 2 : Améliorer l'information en santé sexuelle en utilisant les nouveaux outils de communication

- Rendre accessible les ressources au sein d'une base de données fiable et actualisée.
- Prendre en compte dans la prévention en santé sexuelle les diversités des sexualités, des identités et des orientations sexuelles et des discriminations afférentes.
- *Agir contre la désinformation en santé sexuelle et les représentations normatives concernant le genre, l'orientation sexuelle et la sexualité, véhiculées dans les médias et les réseaux sociaux.*
- Rendre effective la législation protégeant les mineurs d'une exposition aux contenus à caractère pornographique.

AXE I – INVESTIR DANS LA PROMOTION EN SANTE SEXUELLE, EN PARTICULIER EN DIRECTION DES JEUNES, DANS UNE APPROCHE GLOBALE ET POSITIVE

Objectif 3 : Renforcer la formation des professionnels de santé, du médico-social, de l'éducation, de la justice et des médias

Facteur essentiel de la réussite pédagogique, la formation des personnels éducatifs en éducation à la sexualité permet la constitution d'équipes aux compétences partagées, susceptibles d'analyser les besoins des élèves, de construire une démarche globale progressive d'éducation adaptée aux élèves.

- Renforcer la formation en santé sexuelle des personnels éducatifs de l'EN et du ministère de l'agriculture (enseignants et cadres).*
- Intégrer un module sur l'éducation à la sexualité dans le cadre des formations dispensées aux personnels encadrants les dispositifs d'accueil des mineurs, aux éducateurs en général, et en particulier dans le cadre de la PJJ et de l'ASE, des formations BAFA et BAFD.*

**AXE I – INVESTIR DANS LA PROMOTION EN
SANTÉ SEXUELLE, EN PARTICULIER EN
DIRECTION DES JEUNES, DANS UNE APPROCHE
GLOBALE ET POSITIVE**

Objectif 4 : Renforcer les compétences des parents en éducation à la santé sexuelle de leurs enfants, en mettant à leur disposition des outils adaptés, et en s'appuyant sur les dispositifs existants: au sein de l'EN (espaces parents, mallette des parents, Eduscol...), dans les CAF, les mairies, via les médiateurs de santé associatifs, etc...

AXE II – AMELIORER LE PARCOURS DE SANTE EN MATIERE D'IST DONT LE VIH ET LES HEPATITES VIRALES : PREVENTION, DEPISTAGE, PRISE EN CHARGE

Objectif 1 : Renforcer et diversifier la prévention des IST et du VIH

- Continuer à promouvoir le préservatif comme outils de base (masculins et féminins)
 - *Rendre accessible pour tous l'usage des préservatifs en associant sa promotion à des actions ciblées d'éducation, de dépistage ou de PEC psychosociale.*
 - *Assurer leur mise à disposition effective dans les collèges et les lycées, les universités (distributeurs, infirmerie) dans de bonnes conditions.*

AXE II – AMELIORER LE PARCOURS DE SANTE EN MATIERE D'IST DONT LE VIH ET LES HEPATITES VIRALES : PREVENTION, DEPISTAGE, PRISE EN CHARGE

Objectif 2: Augmenter la couverture vaccinale des IST à prévention vaccinale

- Faire du rappel de la vaccination DT-polio entre 11 et 13 ans une opportunité d'offrir systématiquement le rattrapage de la vaccination anti-VHB;
- Adopter une stratégie de vaccination anti-HPV universelle des jeunes filles et jeunes garçons de 11 à 13 ans, assortie d'un rattrapage vaccinal des adolescent.e.s et jeunes adultes non vacciné.e.s.
- *Adapter l'information aux âges concernés et la diffuser sur les supports qu'ils utilisent pour la vaccination anti-HPV.*
- Améliorer la connaissance des pathologies liées au HPV en direction des professionnels de santé et de l'éducation et renforcer les capacités à répondre aux inquiétudes exprimées et à promouvoir la santé sexuelle.

AXE II – AMELIORER LE PARCOURS DE SANTE EN MATIERE D'IST DONT LE VIH ET LES HEPATITES VIRALES : PREVENTION, DEPISTAGE, PRISE EN CHARGE

Objectif 3: Améliorer les dépistages des IST dans une approche globale de santé sexuelle

- *Etudier l'opportunité et la faisabilité d'une levée de l'obligation d'accompagnement par un adulte du mineur souhaitant garder le secret sur son état de santé dans le cadre de la prévention des dépistages des IST et de leur traitement.*

Objectif 4: Améliorer la PEC médicale des IST et du VIH

- Encourager l'organisation des acteurs de la prévention, du dépistage et de la prise en charge en santé sexuelle sur les territoires, en s'appuyant sur les outils de la loi de modernisation de notre système de santé et notamment les équipes de soins primaires et communautés professionnelles territoriales de santé.

AXE III – AMELIORER LA SANTE REPRODUCTIVE

- **Objectif 1.3 Mobiliser l'ensemble des professionnels de santé et mobiliser de nouveaux acteurs**

Augmenter l'offre pour l'accès à une contraception adaptée chez les moins de 25 ans et chez les personnes démunies

- *Permettre aux services de santé universitaire (SSU) de pratiquer les consultations pour la maîtrise de la fécondité. A ce titre, ces structures pourraient effectuer les consultations médicales et la prescription des moyens de contraception, la prescription des dépistages des IST et prendre en charge les problèmes liés à la sexualité.*

- **Objectif 2 : Réduire les grossesses non prévues et non désirées**

- Construire de nouveau parcours IVG et contraceptif;
- Former les professionnels;
- *S'assurer que tous les CPEF soient en capacité de proposer des IVG par voie médicamenteuse.*

La mobilisation de tous les acteurs au niveau national et territorial

La convention cadre de partenariat en santé publique entre le ministère de l'EN, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère des affaires sociales et de la santé, va permettre de renforcer l'inter-sectorialité au niveau national, régional et académique, pour promouvoir un environnement favorable à la santé et à la réussite éducative.

D'autres conventions-cadre de partenariat en santé publique poursuivront cette dynamique, notamment avec la PJJ.

L'offre de santé sexuelle repose sur plusieurs structures et dispositifs pouvant intervenir dans le champ de la santé sexuelle:

- les établissements d'information en conseil conjugal et familial (EICCF),
- les réseaux en santé périnatalité
- les CeGIDD,
- les PMI,
- les CPEF,
- les services de santé en milieu scolaire et universitaire,
- les PASS,

...

La mobilisation de tous les acteurs au niveau national et territorial

Parallèlement à ces structures, de nombreux relais existent et participent à la prévention et à la promotion de la santé sexuelle, notamment :

- les comités de coordination de la lutte contre les IST et le VIH (ex COREVIH), les centres de santé,
- les structures associatives,
- les centres experts des hépatites,
- les URPS
- ...